

SCI AAE
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
55 AVENUE DU CHATER 69340 FRANCHEVILLE
RCS LYON 520 147 968

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 01/10/2025

Pleine propriété

- Monsieur Fethi KITOUN	50 parts
- Madame Hadjera KITOUN	50 parts

Détenant ensemble la totalité des parts sociales de la Société SCI AAE.

Agissant en qualité de seuls associés de la Société SCI AAE, et conformément aux dispositions de l'article 27.5 des statuts de la Société.

Ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la société en SARL
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts ;
- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 – Transformation en SARL et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter du 01/01/2025, décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société n'est pas modifiée.

Décision n°2 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter du 01/01/2025, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
de 55 AVENUE DU CHATER 69 340 FRANCHEVILLE
à 16 RUE DU GARON 69530 BRIGNAIS.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Siège social et succursales

Aux termes d'un Acte sous seing privé en date du 01/01/2025, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à l'adresse ci-dessous :

**16 RUE DU GARON
69530 BRIGNAIS**

Le siège pourra être à nouveau transféré en tout endroit sur décision de la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires."

Décision n°3 - Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Remplacement de la dénomination sociale existante (SCI AAE) par AAE.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

"Article 3 - Dénomination sociale

La Société SCI AAE est créée sous la forme d'une SCI, société civile immobilière, régie par les lois en vigueur ainsi que par les présents statuts. Elle est immatriculée au RCS de : LYON, le 10/02/2010 sous le numéro 520147968.

Le 01/01/2025, la dénomination sociale a été modifiée en AAE"

Décision n°4 - Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts

L'ancien objet social, mentionné à l'article 2 des statuts, est :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Extension de l'objet social de la société

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

"Article 2 - Objet social

Aux termes d'un Acte sous seing privé en date du 01/01/2025, la Société a décidé de modifier son objet social afin d'inclure les activités ci-dessous :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La location de logements meublés et équipés à sa clientèle touristique pour des périodes de temps déterminées, avec fourniture de prestations hôtelières et para hôtelières et notamment l'accueil de la clientèle, le service du petit déjeuner, la fourniture ou la location de linges et le nettoyage quotidien des locaux."

Décision n°5 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

À cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à BRIGNAIS

Le 01/10/2025

Monsieur Fethi KITOUN



Madame Hadjera KITOUN

